

Message Text

PAGE 01 STATE 031399
ORIGIN NEA-10

INFO OCT-01 ISO-00 HA-05 /016 R

DRAFTED BY NEA/AFN:TSWILKINSON:PAW
APPROVED BY NEA/AFN:JKBISHOP
-----066339 070048Z /64

P 062307Z FEB 78
FM SECSTATE WASHDC
TO AMEMBASSY RABAT PRIORITY

UNCLAS STATE 031399

E.O. 11652; N/A

TAGS: SHUM, MO, US

SUBJECT: HUMAN RIGHTS REPORT: FRENCH TRANSLATION

REF: STATE 25878

TRANSMITTED BELOW IS FRENCH TRANSLATION OF HUMAN RIGHTS
REPORT FOR MOROCCO AS SUBMITTED TO CONGRESS ON JANUARY 31:

MAROC

LE MAROC EST UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE GOUVERNEE
PAR LE ROI HASSAN II, QUI A SUCCEDE A SON PERE AU TRONE
EN 1961. LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ONT ETE REN-
FORCEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE, PAR L'ELIMINATION DE
LA CENSURE DE LA PRESSE ET L'ACHEVEMENT D'ELECTIONS EN
PLUSIEURS PHASES POUR LA CONSTITUTION D'UN NOUVEAU
PARLEMENT. LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU ROI COMPREND LES
DIRIGEANTS DES PARTIS DE L'OPPOSITION.

1. RESPECT DE L'INTEGRITE DE LA PERSONNE, Y COMPRIS LE
DROIT DE NE PAS ETRE SOUMIS A CE QUI SUIT:
UNCLASSIFIED

PAGE 02 STATE 031399

A. TORTURE

UN CERTAIN NOMBRE DE PRISONNIERS ARRETES PENDANT LA
PERIODE DE TROUBLES CIVILS AYANT FAIT SUITE AUX
TENTATIVES DE COUPS D'ETAT DE 1971 ET DE 1972 ONT ETE
MIS EN JUGEMENT EN 1976-1977 ET ONT ALLEGUE AU MOMENT
DE LEUR PROCES QU'ILS AVAIENT ETE TORTURES PENDANT
LEUR INTERROGATOIRE. APRES OBSERVATION DE CES PROCES
ET SELON D'AUTRES SOURCES, AMNESTY INTERNATIONAL A
CONCLU DANS UN RAPPORT D'OCTOBRE 1977 QUE 14 PERSONNES

SONT MORTES A LA SUITE DE TORTURE PENDANT LEUR DETENTION AVANT LES PROCES ET QUE D'AUTRES SONT RESTEES INFIRMES. CES RENSEIGNEMENTS EMANENT EN GRANDE PARTIE DE SOURCES QUI SONT LES ADVERSAIRES POLITIQUES DU ROI HASSAN AYANT INTERET A DISCREDITER SON GOUVERNEMENT ET NOUS N'AVONS AUCUN MOYEN DE VERIFIER L'AUTHENTICITE DES ALLEGATIONS. NEANMOINS, NOUS CROYONS QUE DE SERIEUX ABUS SE SONT PROBABLEMENT PRODUITS DURANT LES TROUBLES INTERIEURS DU DEBUT DES ANNEES 1970. NOTRE EVALUATION EST QU'IL A ETE MIS UN FREIN A DE TELS ABUS ULTERIEUREMENT, ET QUE LES SEULES PRATIQUES REGRETTABLES QUI CONTINUENT CONSISTENT EN RUDES METHODES D'INTERROGATOIRE EMPLOYEES DE TEMPS A AUTRE PAR LES AUTORITES AUX ECHELONS INFERIEURS DE LA MISE EN APPLICATION DES LOIS. NOUS NE PENSONS PAS QUE DE TELLES METHODES SOIENT SANCTIONNEES PAR LES DIRIGEANTS DU GOUVERNEMENT MAROCAIN.

B. SANCTION OU TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU DEGRADANT

LES PRISONS SONT VIEILLES ET SURPEUPLEES, MAIS LE GOUVERNEMENT S'EFFORCE DE LES AMELIORER. EN 1973/74, UNCLASSIFIED

PAGE 03 STATE 031399

UNE TRENTAINE DE PERSONNES ONT ETE JUGEES ET EXECUTEES POUR HAUTE TRAHISON; NUL N'A ETE EXECUTE POUR CRIMES

COMMIS CONTRE L'ETAT DEPUIS 1974. LE GOUVERNEMENT N'A PAS RECOURS A L'EXIL EN TANT QUE SANCTION, MAIS CERTAINS DISSIDENTS POLITIQUES SONT EN EXIL VOLONTAIRE.

C. ARRESTATION OU EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE

JUSQU'AUX PROCES DE 1976-77, BON NOMBRE DE PRISONNIERS IMPLIQUES DANS LES TROUBLES DE 1973 AVAIENT ETE DETENUS POUR DES PERIODES PROLONGEES, CERTAINS PENDANT TOUTES LES ANNEES INTERMEDIAIRES. LES SENTENCES PRONONCEES A LA SUITE DE CES PROCES FURENT SEVERES, MAIS DES AMNISTIES ONT ETE ACCORDEES PERIODIQUEMENT; 38 PRISONNIERS ANTERIEUREMENT CONDAMNES ONT ETE MIS EN LIBERTE EN NOVEMBRE 1977.

AU PRINTEMPS DE 1977, UN CERTAIN NOMBRE DE MAROCAINS ONT ETE ARRETES POUR AVOIR PRIS PART AUX ACTIVITES GAUCHISTES CLANDESTINES ET SUBVERSIVES IMPLIQUANT SEPT TECHNICIENS DE L'AIDE FRANCAISE. CERTAINES DE CES NOUVELLES DETENTIONS AVAIENT PEUT-ETRE POUR BUT DE DECOURAGER TOUTES ACTIVITES PERTURBATRICES DURANT LES ELECTIONS DU 3 JUIN. NOUS NE SOMMES PAS EN MESURE D'EVALUER SUR DES BASES FERMES COMBIEN ONT ETE INCARCERES, NI COMBIEN SONT ENCORE EN DETENTION; 20 ONT ETE MIS EN LIBERTE AU DEBUT DE DECEMBRE.

D. DENI D'UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE

CERTAINES PERSONNES PRISES SUR LE FAIT OU DIRECTEMENT IMPLIQUEES DANS LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DU ROI EN 1971 ONT ETE SOMMAIREMENT EXECUTEES. LES PERSONNES DETENUES DU FAIT D'ACTIVITES CONTRE LE GOUVERNEMENT DEPUIS 1971 ONT ETE JUGEES EN AUDIENCE PUBLIQUE. UN REPRESENTANT
UNCLASSIFIED

PAGE 04 STATE 031399

TANT D'AMNESTY INTERNATIONAL AYANT ASSISTE AUX PROCES DE 1976 A EXPRIME SA SATISFACTION QUANT A LA MANIERE DONT ILS FURENT MENES. PAR CONTRE, UN RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL A ALLEGUE QUE LORS DES PROCES DE 1977, LE DROIT DES INCULPES A TEMOIGNER, A ETRE INFORMES DES ACCUSATIONS FAITES CONTRE EUX ET A SE FAIRE REPRESENTER SANS ENTRAVE PAR UN AVOCAT-CONSEIL NE FUT PAS RESPECTE. REpondant AU RAPPORT DANS UN COMMUNIQUE DE PRESSE LE 21 NOVEMBRE 1977, LE MINISTERE DE LA JUSTICE DU MAROC A AFFIRME QUE DES RESTRICTIONS AVAIENT ETE NECESSAIRES DU FAIT QU'A LA FOIS LES INCULPES ET LES AVOCATS AVAIENT FAIT INFRACTION A LA PROCEDURE DES TRIBUNAUX EN ESSAYANT DE CREER DU DESORDRE ET DE LA CONFUSION. LES ETATS-UNIS N'AVAIENT PAS D'OBSERVATEURS A CES PROCES.

E. VIOLATION DE LA LIBERTE DU DOMICILE

IL N'Y A PAS D'INCIDENTS CONNUS D'INTRUSION DANS LA DEMEURE PRIVEE PAR LES AUTORITES SANS RESPECT DES GARANTIES LEGALES PROTEGEANT LES INDIVIDUS CONTRE LA PERQUISITION ARBITRAIRE.

2. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISANT A REpondRE A DES BESOINS ESSENTIELS TELS QUE L'ALIMENTATION, LE LOGIS, LES SOINS MEDICAUX ET L'EDUCATION

LE MAROC S'ATTAQUE A CES PROBLEMES PAR LE TRUCHEMENT DE PLANS DE DEVELOPPEMENT ETABLIS POUR PLUSIEURS ANNEES. LE PLAN QUINQUENNAL 1972-1977 AFFECTAIT 30 POUR CENT DU BUDGET DE L'ETAT A L'EDUCATION ET AUX PROGRAMMES SOCIAUX ET 16 POUR CENT A L'AGRICULTURE; CES POURCENTAGES REPRESENTENT TOUS DEUX UN ACCROISSEMENT SENSIBLE PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES. DE NOUVEAUX ACCROISSE-
UNCLASSIFIED

PAGE 05 STATE 031399

MENTS SONT ANTICIPES DANS CES DOMAINES DANS LE PLAN 1978-1982. LE GOUVERNEMENT POURSUIT SES OBJECTIFS SOCIAUX A L'AIDE DE MESURES TELLES QUE: REDISTRIBUTION DES TERRES APPARTENANT A L'ETAT, SUBSIDES ET CREDIT LIBERAL POUR LES AGRICULTEURS, SERVICES SOCIAUX ET

HABITATIONS A PRIX MODERE, ET PROGRAMMES SPECIAUX A L'INTENTION DES PAUVRES. BIEN QUE LES RESULTATS NE CORRESPONDENT PAS AUX INTENTIONS DE L'ETAT, NOTAMMENT EN AGRICULTURE, LES PLANS DU GOUVERNEMENT REFLETENT L'ENGAGEMENT A REALISER UNE CROISSANCE EQUITABLE ET A SATISFAIRE LES BESOINS HUMAINS FONDAMENTAUX.

3. RESPECT DES LIBERTES CIVILES ET POLITIQUES, Y COMPRIS:

A. LIBERTE DE PENSER, LIBERTE D'EXPRESSION, LIBERTE RELIGIEUSE, LIBERTE DE LA PRESSE ET LIBERTE DE REUNION

CES LIBERTES SONT TOUTES GARANTIES AUX TERMES DE LA CONSTITUTION DE 1972. LES CRITIQUES SONT COURANTES DANS LA PRESSE CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LES CONDITIONS SOCIALES ET TOUTES LES INSTITUTIONS SAUF LA MONARCHIE. LE GOUVERNEMENT TOLERE DIVERSES TENDANCES POLITIQUES ET RELIGIEUSES. PENDANT LA CAMPAGNE ELECTORALE 1976-1977, TOUS LES PARTIS ONT EU LE DROIT DE PARLER ET DE TENIR DES REUNIONS. L'OPPOSITION S'EST RAREMENT TROUVEE L'OBJET DE HARCELEMENT.

LE MAROC A UNE TRADITION TOUTE PARTICULIERE DE TOLERANCE RELIGIEUSE. DE GRANDS NOMBRES DE JUIFS MAROCAINS ONT QUITTE VOLONTAIREMENT LE PAYS APRES LA GUERRE DE 1967

ENTRE ISRAEL ET LES ARABES. ENVIRON 18.000 SONT RESTES DANS LE PAYS ET LE GOUVERNEMENT DEMANDE INSTAMMENT AUX AUTRES D'Y REVENIR.

UNCLASSIFIED

PAGE 06 STATE 031399

LES MAROCAINS TIRENT ORGUEIL DE LEUR CONFEDERATION D'UNIONS SYNDICALES, QUI CONSTITUE L'UN DES PLUS ANCIENS MOUVEMENTS SYNDICAUX EN AFRIQUE. ELLE A EFFICACEMENT REPRESENTE LES INTERETS ECONOMIQUES DE LA CLASSE OUVRIERE DEPUIS L'ACCES A L'INDEPENDANCE.

LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES EST INTERDITE PAR LA LOI. LES TRADITIONS EDUCATIVES FRANCAISES ONT OUVERT CERTAINES PORTES AUX MAROCAINES. NEANMOINS, CETTE LIBERALISATION PARTIELLE SE BORNE ESSENTIELLEMENT AUX REGIONS URBAINES, TANDIS QUE LE ROLE DE LA FEMME DANS LE MILIEU PRINCIPALEMENT RURAL DEMEURE RESTREINT COMME IL L'A ETE A TRAVERS LES SIECLES.

B. LIBERTE DE SE DEPLACER A L'INTERIEUR DU PAYS, DE VOYAGER A L'ETRANGER ET D'EMIGRER

LA LIBERTE DE SE DEPLACER EST SANS RESTRICTIONS DANS TOUT LE MAROC. LE VOYAGE A L'ETRANGER POUR DES RAISONS

POLITIQUES A PARFOIS FAIT L'OBJET DE RESTRICTIONS
DANS LE PASSE, MAIS IL N'EST PLUS LIMITE ACTUELLEMENT, A
NOTRE CONNAISSANCE. IL SEMBLE N'Y AVOIR AUCUNE RESTRICTION
EN CE QUI CONCERNE L'EMIGRATION.

C. LIBERTE DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE

LE CLIMAT POLITIQUE DU MAROC OFFRE DE LARGES POSSIBILITES
QUANT A LA PARTICIPATION DE DIVERS GROUPES AU PROCESSUS
POLITIQUE. LE SUFFRAGE EST UNIVERSEL ET COMPREND LES
FEMMES. AU DEBUT DE L'ANNEE DERNIERE, AVANT LES ELECTIONS
NATIONALES DE JUIN, LE ROI A NOMME DES DIRIGEANTS DES
GRANDS PARTIS DE L'OPPOSITION EN QUALITE DE MINISTRES SANS
PORTEFEUILLE AU SEIN DU CABINET. LES RESULTATS DES
UNCLASSIFIED

PAGE 07 STATE 031399

ELECTIONS ONT ETE CONTESTES DANS CERTAINS CAS, MAIS SONT
LARGEMENT REPRESENTATIFS DE L'ELECTORAT. EN OUTRE DES
INDEPENDANTS POLITIQUES QUI CONSTITUENT UNE MAJORITE,
QUATRE PARTIS POLITIQUES SONT REPRESENTES AU SEIN DU
PARLEMENT, Y COMPRIS UN PARTI DE GAUCHE SOCIALISTE ET UN
PARTI COMMUNISTE. EN DEBIT D'UN CERTAIN MECONTENTEMENT
QUANT A LA TENUE DES ELECTIONS, LES PARTIS DE L'OPPOSITION
ENTENDENT CONTINUER A PRENDRE PART AU SYSTEME PARLEMEN-
TAIRE EN VUE DE FAVORISER L'EVOLUTION VERS UN PLURALISME
POLITIQUE EFFECTIF. LES DIRIGEANTS DE L'OPPOSITION ONT

RECU UNE PART EQUITABLE DE VICE-PRESIDENCES ET DE
PRESIDENCES DE COMITES AU SEIN DU NOUVEAU PARLEMENT.
DE MEME, LE CABINET REORGANISE NOMME PAR LE ROI VERS
LE MILIEU DE L'AUTOMNE INCLUT 12 DIRIGEANTS DE
L'OPPOSITION DANS LES 32 POSTES AUXQUELS IL A ETE
POURVU.

4. ATTITUDE PRESENTE ET PASSEE DU GOUVERNEMENT QUANT A
L'ENQUETE INTERNATIONALE ET NON GOUVERNEMENTALE
CONCERNANT LES VIOLATIONS ALLEGUEES DES DROITS
DE L'HOMME

IL N'Y A PAS D'INCIDENTS CONNUS DE REFUS MAROCAIN
D'AUTORISER DES GROUPES DE L'EXTERIEUR A ENTRER DANS LE
PAYS AFIN DE FAIRE ENQUETE SUR DES VIOLATIONS ALLEGUEES
DES DROITS DE L'HOMME. EN FAIT, AMNESTY INTERNATIONAL
ET D'AUTRES GROUPES VOUES A LA CAUSE DES DROITS CIVIQUES
ET DES DROITS DE L'HOMME ONT ETE AUTORISES A ENVOYER
DES OBSERVATEURS DURANT LES PROCES. CES OBSERVATEURS
ONT ETE RECUS PAR DES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT DU MAROC.
LE 13 JANVER 1977, LE NOUVEAU MINISTRE DE LA JUSTICE A
PUBLIQUEMENT INVITE AMNESTY INTERNATIONAL OU TOUTE
AUTRE ORGANISATION HUMANITAIRE A ENVOYER DES OBSERVATEURS
IMPARTIAUX VISITER LES TRIBUNAUX ET LES PRISONS DU
MAROC. VANCE

UNCLASSIFIED

PAGE 08 STATE 031399

UNCLASSIFIED

<< END OF DOCUMENT >>

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 26 sep 1999
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: HUMAN RIGHTS, REPORTS
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 06 feb 1978
Decaption Date: 01 jan 1960
Decaption Note:
Disposition Action: n/a
Disposition Approved on Date:
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment:
Disposition Date: 01 jan 1960
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1978STATE031399
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: NEA/AFN:TSWILKINSON:PAW
Enclosure: n/a
Executive Order: N/A
Errors: n/a
Expiration:
Film Number: D780056-0438
Format: TEL
From: STATE
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1978/newtext/t197802120/baaafbtd.tel
Line Count: 277
Litigation Code IDs:
Litigation Codes:
Litigation History:
Locator: TEXT ON-LINE, TEXT ON MICROFILM
Message ID: 2a9bb5cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Office: ORIGIN NEA
Original Classification: UNCLASSIFIED
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 6
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: n/a
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: STATE 25878
Retention: 0
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Content Flags:
Review Date: 29 mar 2005
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review Media Identifier:
Review Release Date: N/A
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
SAS ID: 3474955
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: HUMAN RIGHTS REPORT: FRENCH TRANSLATION
TAGS: SHUM, MO, US
To: RABAT
Type: TE
vdkgvwkey: odhc://SAS/SAS.dbo.SAS_Docs/2a9bb5cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Review Markings:
Sheryl P. Walter
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
20 Mar 2014
Markings: Sheryl P. Walter Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 20 Mar 2014